

François Frasin, instituteur communal et historien de Bouée

Parmi les instituteurs de Bouée au XIX^e siècle, François Frasin n'est pas totalement oublié car il a mis à profit son séjour assez court dans notre commune pour lui consacrer une monographie connue sous le titre *Histoire de Bouée*.

Fraslin instituteur

Fraslin commença ses fonctions d'instituteur communal à Bouée le 1^{er} septembre 1881. Il avait alors 24 ans. Il était né à Issé, près de Châteaubriant, le 16 juin 1857. Son père était menuisier au bourg. L'instituteur était leur voisin – il fut l'un des témoins lors de la déclaration de naissance de François – et l'on peut supposer qu'il dut représenter un modèle pour l'enfant qui devait être bon élève. Il entra en 1873 à l'école normale de Savenay, ouverte l'année précédente, et y étudia trois ans. Aussitôt sa formation, il exerça, en tant qu'instituteur adjoint, à Basse-Indre, Saint-Nazaire puis Nantes.

Jusqu'en 1932, Bouée n'a compté qu'une seule école de garçons, l'école communale. A l'époque de Frasin, elle se situait à la Noë, dans une maison construite en 1858 et dans laquelle l'instituteur avait son logement. Frasin, qui était célibataire, y vivait avec une sœur de deux ans sa cadette et une tante âgée. L'école comportait une classe unique, les élèves étaient répartis en trois divisions et Frasin devait assurer les trois cours. En 1881, lorsqu'il arrive, 72 garçons y sont inscrits. Comme ses prédécesseurs, Frasin fut aussi secrétaire de mairie, ce qui lui procurait une augmentation de traitement.



L'ancienne école communale de la Noë

Ce fut une école de garçons et la mairie, jusqu'en 1902, date de leur transfert dans le bourg, à l'emplacement actuel. Elle devint alors une école publique de filles, dont la commune n'était pas dotée auparavant. La croix était bien antérieure à l'acquisition des lieux par la commune.

il ne sait pas organiser son enseignement, l'aptitude lui fait défaut ».

En janvier 1884, un autre inspecteur juge mieux l'instituteur de Bouée : « *L'enseignement est fait d'une manière intelligente. L'instituteur, capable et dévoué, obtient des résultats* ». Il « *est en bons rapports avec les autorités et les familles* » et il « *a su gagner l'estime de tout le monde* ».

En novembre de la même année, le même inspecteur émet des réserves : s'il reconnaît à Frasin compétence et dévouement, il déplore qu'il « *manque de sérieux et de souplesse. Aussi, bon nombre d'enfants de Bouée se dirigent vers les écoles voisines, notamment vers Savenay* ». L'effectif des inscrits n'est que de 52, alors que depuis la loi Ferry de 1882, l'instruction est obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. L'instituteur n'est pas critiqué pour sa tenue et sa conduite, mais « *son caractère impératif éloigne de lui bien des sympathies au dire de M. le Maire* » et l'inspecteur de conclure : « *Maître intelligent, mais d'un caractère difficile* ».

Nouvelle inspection en décembre 1885 ; il n'y a plus que 42 élèves présents. L'inspecteur craint « *qu'il n'y ait un certain relâchement chez ce maître, dont la tenue n'est pas parait-il tout à fait irréprochable, d'après ce que m'a dit le Maire. Les élèves n'ont pourtant pas trop mal répondu* ».

La situation se dégrada rapidement, à tel point que l'école de Bouée perdit encore des élèves ; les parents se plaignaient même de coups infligés à leurs enfants ; le 11 janvier 1887, plusieurs d'entre eux adressèrent une pétition à l'inspecteur primaire : « *Les soussignés pères de famille de Bouée ont l'honneur de vous informer que leurs enfants qui vont à l'école de Bouée sont souvent frappés par l'instituteur, car ils emportent la marque en arrivant de l'école. Par ce motif, il y a beaucoup d'enfants qui vont à l'école hors la commune. Il s'ipasse bien d'autre fait dont le détail serait ici trop long. Monsieur l'inspecteur, s'il vous était possible de mettre ordre à cette manière d'agir afin que nos enfants ne*

Les débuts de Frasin à Bouée furent assez satisfaisants. Dès le mois de décembre, il reçoit la visite de l'inspecteur primaire et lui donne une bonne impression : « *La tenue générale de l'école est très bonne ; les élèves ont un bon maintien ; la propreté ne laisse pas à désirer et la discipline est sérieuse. L'enseignement est donné d'une manière complète dans toutes les divisions et les résultats sont assez satisfaisants* ». Un instituteur communal se devait d'avoir un comportement irréprochable et l'inspecteur devait préciser dans son rapport sa moralité et sa tenue, ses rapports avec les autorités et les familles et la considération dont il jouissait : « *M. Frasin est un jeune homme d'une bonne tenue et d'une conduite convenable ; il entretient de bons rapports avec les autorités et les familles, et il est déjà bien estimé de tout le monde* »

Le même inspecteur revient dès mai 1882, donc dans la même année scolaire. L'effectif des inscrits est tombé à 67 et on ne compte que 51 élèves présents. L'inspecteur est beaucoup plus réservé sur le travail de Frasin : « *L'instituteur est d'une capacité très ordinaire, un peu étourdi, se donnant beaucoup de mal pour peu de résultats :*

soit pas maltraité ». Neuf signatures sont au bas de cette pétition.

Dès le 15 janvier, Fraslin tentait de se justifier auprès de l'inspecteur d'académie :

« On a beaucoup exagéré ce qui vous a été rapporté, et sans doute à dessein. Avant d'essayer de me disculper, il est peut-être bon de vous donner quelques détails sur la manière de penser et de faire des habitants de Bouée. On se plaint toujours ici, cela est passé dans les habitudes.

On parle mal du Maire, du Curé, de l'Instituteur, de tous ceux, en un mot, à la fonction desquels est attachée quelque autorité. On se plaignait de la manière d'agir de mes prédécesseurs, on se plaint de ce que je fais. Mes prédécesseurs ne faisaient rien apprendre aux élèves, ils dormaient au lieu de travailler, moi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, j'en fais trop retenir. Ce sont les paroles mêmes de parents peu dignes de ce nom et dont l'Instituteur est obligé, s'il ne veut voir ses efforts frappés d'impuissance, de prendre en main les intérêts. Quelques-uns, et ce sont ceux-là dont les enfants ont quitté l'école, m'ont parfaitement dit qu'il leur importait peu que leurs enfants apprennent quelque chose ou rien. A les entendre, ils les envoyaient en classe pour passer le temps. J'ai cru alors de mon devoir de les faire travailler comme les autres, et mécontents ils ont quitté l'école.

J'irai plus loin, car je n'ai pas la prétention d'être impeccable, et je croirais manquer à mes obligations envers l'administration, si je ne disais pas toute la vérité. De mauvais et misérables parents ont donné à leurs enfants le conseil de désobéir à l'instituteur qui est venu faire briser sa volonté contre la force d'inertie opposée par les élèves qui se sentaient évidemment appuyés, soutenus. Cela ne résulte pas seulement de mes observations, mais de paroles prononcées dans ce sens par quelques-uns et entendues par moi-même. Je sais que les règlements s'opposent à l'emploi de punitions corporelles, mais quel est celui qui, en présence de faits si indignants, ne manquerait pas de patience.

Je m'étais dévoué sincèrement à mes élèves, j'avais réussi, à force de travail, de persévérance, à obtenir quelques succès (onze élèves sont sortis de mon école avec leur certificat d'études et ce sont les premiers qui ont réussi à l'avoir). Aujourd'hui, je me sens profondément découragé, abattu. Devant l'espèce de coalition contre laquelle je ne pourrais résister, le parti pris de quelques-uns, j'ai l'honneur de vous prier de me déplacer. J'ai confiance dans votre justice pour ce changement ».

Les autorités jugèrent bon d'éloigner Fraslin, qui dès avril de la même année était nommé à Saint-Emilien-de-Blain. L'instituteur conserva malheureusement cette tendance à la répression brutale des manquements de ses élèves. Il fut encore plusieurs fois l'objet de plaintes de parents au cours de sa carrière qui se déroula dans bien des écoles.

Fraslin historien

Le mot historien n'est pas réellement approprié, car Fraslin a modestement intitulé son ouvrage *Notes géographiques, historiques et statistiques sur la commune de Bouée*, cependant il est connu sous le titre *Histoire de Bouée* qui a été ajouté en 1888 par l'éditeur sur la page de garde. Il l'a présenté, sous forme manuscrite, au concours de géographie qui s'est tenu à Nantes en 1886 et son travail a été récompensé d'une médaille de bronze de première classe. Ces *Notes* ont d'abord été publiées dans *Le Glaneur savenaisien*, journal local destiné à tout l'ancien arrondissement de Savenay, devenu celui de Saint-Nazaire. La publication s'est étalée de novembre 1886 à octobre 1887. La parution sous forme de livre n'est intervenue qu'en 1888, chez le même éditeur, J.-J. Allair, imprimeur et libraire à Savenay.

Il est possible que Fraslin ait rédigé cet ouvrage et l'ait présenté au concours de géographie avec l'espoir que cela favorise sa carrière d'instituteur et permette éventuellement sa nomination dans une ville, tel qu'il le souhaitait. Il est certain que son travail a été réalisé très rapidement, de septembre 1881 au plus tôt à 1886. Surtout, la documentation de Fraslin se limite aux archives de la mairie à son époque ; tout au plus, a-t-il recueilli de surcroît quelques traditions orales, parfois très douteuses. Il n'a pas eu la curiosité de rechercher et de lire les ouvrages d'histoire locale publiés avant lui, même pas l'*Histoire de Savenay* de François Ledoux, publiée en 1875. De ce fait, il ignore l'événement majeur qu'a été le soulèvement de mars 1793 et comprend mal le déroulement de la Révolution à Bouée, période qu'il développe le plus. Parfois, les archives qu'il avait à sa disposition ont été survolées ; il en résulte, par exemple, l'oubli de trois maires dans la liste qu'il dresse. Fraslin était un peu conscient des faiblesses de son travail ; il l'avoue dans son avant-propos : « Cette étude présente des lacunes nombreuses ; bien des points méritent d'être éclaircis davantage ; mais le temps nécessaire à cette besogne fait malheureusement défaut ».

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Fraslin a bénéficié localement d'un grand crédit depuis sa publication. Les anciens en parlaient avec respect. Il a été reproduit intégralement dans *Bouée Infos* et retranscrit pour l'essentiel sur le site Internet de la Société des Chasseurs de Bouée, par les soins de Pierre Coquin. La partie statistique de l'étude de Fraslin, c'est-à-dire le tableau qu'il dresse de la commune à son époque a d'ailleurs gardé tout son intérêt.

François Fraslin a donc été un instituteur assez éphémère à Bouée, avec de réelles qualités mais aussi des faiblesses. L'étude qu'il a consacrée à notre commune, en dépit de ses limites, lui a valu une certaine reconnaissance de la postérité.

Bernard David

Je remercie sincèrement Pierre Coquin, Alain Monnié et Martine Ruiz pour leur contribution à la documentation et l'illustration de cet article.